Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à **web@20minutes.ch**

Genève 25 mars 2014 23:28; *Act: 26.03.2014 07:06*

Intervention d'urgence: la police hausse le ton

par Raphaël Leroy - Un syndicat policier menace de suivre le Code de la route à la lettre, en réaction au durcissement des sanctions encourues par les agents.

Les interventions d'urgence doivent suivre des principes stricts. (photo: Keystone)

Un gendarme condamné à payer 18'000 fr. pour avoir blessé un scootériste en 2009. Un autre puni de 90 jours-amende avec sursis après une embardée en novembre 2012. Un troisième qui doit s'acquitter de 720 heures d'intérêt général avec sursis pour un choc avec un tiers un mois plus tard. Depuis le début de l'année, la justice genevoise ne ménage pas les policiers engagés dans des courses d'urgence. Le syndicat des agents s'en inquiète, alors même que la nouvelle loi sur la circulation routière, Via Sicura, durcit les sanctions.

Selon le procureur général, si l'accident de décembre 2012 avait eu lieu après l'entrée en vigueur de Via Sicura, le gendarme aurait pu écoper de 1 an de prison et faire une croix sur sa carrière. «Une telle responsabilité dans le cadre professionnel n'est plus acceptable», s'insurge Christian Antonietti, qui préside le syndicat UPCP. Celui-ci a donc proposé d'appliquer le principe de précaution, soit de respecter rigoureusement les règles de circulation, y compris en cas d'urgence. Car rouler toutes sirènes hurlantes ne permet pas tout: la loi n'autorise des entorses au Code de la route que si le conducteur a «observé la prudence que lui imposent les circonstances».

«Les décisions de justice étant rendues par le Ministère public, l'Exécutif n'a aucune prise sur elles, répond le Département de la sécurité. Mais il est prévu d'aborder ce thème lors d'une rencontre prochaine.» Celle-ci, programmée le 9 avril, a convaincu le syndicat d'ajourner sa mesure.

Problème national

Genève n'est pas seul à se soucier de ces interventions. «C'est un sentiment général partout en Suisse», explique le président de l'Union des syndicats des polices romandes, Jean-Philippe Rochat. Dans le canton de Vaud, des agents ont été déférés devant le procureur, mais aucune condamnation n'a été prononcée. Il n'empêche: des discussions ont lieu à Berne pour changer la loi.

TWEETEZ

La loi devrait-elle être adoucie pour les agents en intervention?

Réagissez sur Twitter en utilisant le hashtag **#debat20min**.

Le hashtag **#debat20min** permet de recenser toutes les conversations qui ont lieu sur Twitter sur ce sujet en particulier.
Repérez la pastille Twitter dans notre édition papier et donnez votre avis en utilisant le hashtag **#debat20min**.

Et pour suivre les tweets des autres lecteurs >>

Mode d'emploi pour Twitter >>

Comparer les caisses maladie

Calculer une offre maintenant!